

rendent service à leur patrie; dont ils obtiennent ainsi la reconnaissance, acquièrent un grand renom, gagnent les plus beaux honneurs, passent le reste de leur vie heureux et considérés.

« Sache que, dans aucun acte de ta vie, tu n'auras à te repentir d'avoir exercé ton corps,

« Il y a plus, dans les fonctions mêmes où tu croirais que le corps a le moins de part, je veux dire celles de l'intelligence, qui ne sait que la pensée commet souvent de grandes fautes, parce que le corps est mal disposé? Le défaut de mémoire, la lenteur de l'esprit, la paresse, la folie, sont souvent la suite d'une disposition vicieuse du corps, qui atteint l'intelligence au point de nous faire perdre ce que nous savons.

« Si, au contraire, le corps de l'homme est sain, il n'y a pas de danger que l'homme en arrive là. »—*Journal d'Education de Bordeaux.*

Grammaire.—De la Ponctuation.

(Suite.)

§ II.—Le trait-d'union.

L'intelligence, nous l'avons dit, a présidé à la suppression d'un certain nombre de traits-d'union nécessaires. Cherchons à en donner de nouveaux exemples, après avoir indiqué ceux à qui l'on a daigné faire grâce.

1.—On emploie le trait-d'union entre le verbe et les pronoms personnels *je, tu, il, nous*, etc. : *Qu'ai-je dit? Que faites-vous? Dort-il? La même chose pour y, en, ce, on: Allez-y. Donnez-m'en. Qu'est-ce? Vient-on? L'usage en est le seul motif, bien qu'on y découvre peut-être une raison: celle de distinguer ces pronoms du régime direct ou indirect qui peut suivre immédiatement.*

2.—Avant et après le *t* euphonique : *Qu'a-t-elle? Viendra-t-on? Si en se présente après un pronom dont il fait élider une voyelle, c'est une apostrophe qu'il faut, et non un trait-d'union: l'apostrophe remplace la voyelle: Va-t'en; de même que dans grand rue, grand route, grand mère, pour grande route, grande rue, etc.*

3.—Avant ou après les particules indicatives, *ci* et *là* : *Celui-ci, celle-là; ci-dessus, ci-contre, là-dessus, là-haut, jusque-là.* Cette règle est admise; elle est, de plus, rationnelle: pourquoi donc les typographes tendent-ils à détruire une partie de ces signes? Déjà ils ont rempli nos livres de *là dessus, là haut, jusque là*, etc.—Il en est de même de *au-dessus, au-dessous, au-dedans, au-delà*: il y faut le trait-d'union, n'en déplaît à la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*. En effet, ce sont autant d'expressions formant un tout indivisible, deux mots n'en représentant qu'un. De plus, les substantifs *dessus, dessous, dedans*, existent en français: on dit un *dedans*, un *dessus*, un *dessous*: or, attacher un objet, par exemple, *au dessus* d'une cheminée, d'un tableau, n'est pas du tout la même chose que l'attacher *au-dessus*, expression plus vague, qui regarde toute la partie supérieure du mur. Avec un marteau je fais une entaille *au dessus* de cette cheminée, de cette commode: sans trait-d'union, il va de soi que c'est la cheminée, la commode même que j'ai frappée: voilà le substantif *dessus*. Ce sera le substantif *dessous* dans un autre cas: le *dessous* d'un panier, d'un meuble, d'un plafond. *Au-dessous* de la cheminée, du meuble, etc., ne regarde point cette cheminée, ce meuble, mais le mur ou le sol. La nuance est visible, et c'est pour la conserver qu'on faisait jadis la distinction de *au-dessous, au-dessus, au-dedans*, expressions adverbiales, de *au dessous, au dessus, au dedans*, se rapportant au substantif, à un objet précis. L'ignorance ou la légèreté ont, encore ici, tenté de pitoyables réformes.

4.—Le trait-d'union se met entre les pronoms personnels et même : *Moi-même, lui-même, eux-mêmes.*

5.—Il se met dans l'énoncé des nombres: *Dix-neuf, vingt-deux, trente-cinq.* MM. Noël et Chapsal nous disent qu'il rem-

place alors la conjonction *et*: je n'en crois rien: il unit, voilà tout. Et la preuve c'est que nos pères, de qui nous tenons ce signe, le mettaient tout aussi bien, et à très-bon droit, dans *vingt-et-un, cinquante-et-un, soixante-et-un*, etc. Nous croyons qu'il est bon de l'y maintenir: car ces expressions ne forment pas plus trois expressions que *trente-cinq* n'en forme deux. *Soixante-et-un*, qui assurément se décomposera au besoin, n'est réellement qu'une expression indivisible quand je m'en sers pour compter. J'écrirai donc *vingt-et-un, trente-et-un, quarante-et-un*, etc., par le même principe qui me fait écrire *vingt-deux, trente-deux, quarante-deux*: je désigne, dans ce cas comme dans l'autre, une chose unique, par un mot unique, un mot composé je le veux bien, mais, encore une fois, unique dans ma pensée. Dira-t-on que *quatre-vingt-dix-neuf*, pour lequel on a conservé les traits-d'union, forme quatre mots? Non: eh bien, *trente-et-un* n'en forme pas davantage trois. La conjonction *et* est tout simplement euphonique, comme le *t* dans *dira-t-on, pense-t-on*, etc. Or, le *t* euphonique prend le double trait.

6.—MM. Noël et Chapsal disent encore: « Le trait-d'union sert à lier deux ou plusieurs mots qui par le sens n'en font qu'un. » C'est précisément ce que nous venons de retourner contre eux. De leur principe, qui est très-vrai, et qui s'exprimerait mieux par « deux substantifs n'en forment qu'un, » il suit qu'il faut unir *du-jour, chef-licet, maître-queur, maître-antel*, etc. De même pour les mots composés, *arc-en-ciel, contre-poisson, s'entre-choquer, arc-de-triomphe, hôtel-de-ville*, etc. Ces deux derniers sont un nombre des victimes: l'Académie les a laissés sacrifier par les typographes. Un *arc-de-triomphe* n'est pas plus une chose générale qu'un *arc-en-ciel*: la signification en est précise. Un *hôtel-de-ville* n'est point un hôtel quelconque dans une cité: c'est un bâtiment spécial, qui ne peut se désigner autrement, tandis qu'un riche citadin peut appeler sa maison son *hôtel de ville*; seulement, il n'y glissera pas de trait-d'union.—Ainsi de *corps-de-garde*: il est évident qu'un *corps de garde*, ainsi écrit, est un détachement de troupes chargé de protéger, de garder quelques chose, tandis qu'avec les traits-d'union c'est un bâtiment particulier. Eh bien, la négligence, l'incertitude, l'ignorance, n'ont pas respecté cette distinction!

7.—Quant au mot *saint*, s'unit-il avec le nom qu'il qualifie? Oui et non. Oui, s'il s'agit d'un lieu ou d'une époque: *Saint-Germain, la Saint-Barthélemy*; non, s'il s'agit de la personne même: *S. Germain, S. Barthélemy*.—Ainsi, comme époque on écrira les *Cent-Jours* (il ne s'agit point de cent jours quelconques), la guerre de *Sept-Ans* (ce n'est point une guerre quelconque ayant duré sept années), le Moyen-Age (il ne s'agit point d'un âge moyen, d'une période de la vie humaine, mais d'une époque très-spéciale de l'histoire), le Nouveau-Monde pour désigner l'Amérique (est-ce que les îles du grand Océan, l'Australie surtout, ne sont pas autant de nouveaux mondes)? Ici c'est une indication particulière, je dirai même un nom propre dans une certaine mesure. Or, ouvrez les livres qui s'impriment aujourd'hui, ouvrez le *Dictionnaire de l'Académie*: vous verrez toutes ces expressions défigurées. La délicatesse de notre orthographe n'est plus comprise. On veut aller vite, toujours vite; on jette tout ce qui embarrasse cette marche forcée.

8.—Trait-d'union aux noms de lieux, de départements, de provinces: *Basse-Bretagne, Haute-Normandie, Charente-Inférieure, Loir-et-Cher, Clermont-Ferrand*; aux noms propres historiques: *Michel-Ange, Marc-Aurèle, Jules-César*; au nom adorable de JESUS-CHRIST. Et, qu'on le note bien, ce trait-d'union doit se maintenir, en dépit de l'Académie, dans les noms propres augmentés d'un qualificatif: *Louis-le-Grand, Philippe-le-Bel, Jean-sans-Terre*. Pourquoi? Toujours la même raison: ce n'est point là des noms juxtaposés, mais un seul nom. *Louis le Grand*, ainsi écrit, ne désignerait-il point un M. *Le Grand* qui aurait pour prénom *Louis*? Pourrait-on être compris, si, changeant l'adjectif de place, comme cela doit être permis, on disait « le beau Philippe » pour *Philippe-le-Bel*? *Jean-sans-Terre* n'est pas le premier *Jean* venu, dépourvu de toute propriété territoriale: que de *Jean sans terre* il y aurait en ce monde! Lorsqu'on a ajouté